



Circulaire n° 1419 du 1/04/2019

OBLIGATION D'ACTIVITES SPORTIVES POUR TOUS

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Réseaux : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	<p>À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ; À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné</p> <p>Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;</p> <p>Aux Chefs d'établissements et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p><u>Pour information:</u></p> <p>Aux Aux syndicats du personnel enseignant ;</p> <p>Aux Parents d'élèves des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné</p>
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Fondamental ordinaire<input checked="" type="checkbox"/> Maternel ordinaire<input checked="" type="checkbox"/> Primaire ordinaire	
Type de circulaire <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire d'application après les vacances de printemps	
Documents à renvoyer <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé: <p>Organisation/Fondamental/Maternel/ Primaire/Année scolaire 2018-2019</p>	

Signataire

Administration Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Madame J. Milka, Ministre de l'Education en WBF

Personnes de contact

L. Visman - Inspecteur de l'enseignement : visman.louis@wbf.be

Nombre de pages

Texte intégral : 2 pages

Madame, Monsieur,

L'idée que l'activité physique préserve et améliore la santé ne date pas d'aujourd'hui. L'activité physique répond à un besoin de notre organisme et est nécessaire à son bon fonctionnement.


Partant du constat de la dégradation de la condition physique de notre population, combinée à une hygiène de vie déplorable (alimentation, tabac, alcool, sommeil, stress...), il a été décidé qu'après le congé de printemps, tous les enfants scolarisés ainsi que les personnes qui les accompagnent à l'école devront faire 15 minutes de sport avant de rentrer dans l'établissement scolaire. Il en est de même pour toutes les directions, enseignants et membres du personnel des écoles de Wallonie.

Pour la mise en œuvre de ce plan, il est demandé à toutes les directions d'école d'organiser cette session sport selon ses infrastructures et son personnel disponible.

Les enseignants seront chargés de compléter un questionnaire avec leurs élèves tandis qu'une enquête sera transmise aux parents. Une évaluation pour tous sera organisée le 28 juin 2019.

Diverses études le prouvent, la pratique régulière d'un sport améliore grandement les performances scolaires sans parler de la relaxation et de la baisse d'anxiété qu'elle procure, je souhaite que les parents et personnes responsables s'engagent avec la WBF et préconise l'entraînement quotidien le weekend et durant les congés scolaires en famille.

Comptant sur l'aide et le dévouement de chacun dans cette démarche, je vous souhaite une bonne fin d'année.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Milka', written over a horizontal line.

La Ministre de l'Education en WBF

J. Milka